

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timisoara	Organisme émetteur Département de gestion de la qualité
	RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU CENTRE DE COORDINATION PRATIQUE DES ÉTUDIANTS	Édition 3 / Révision 0
CODE : USVT -R037-F03b		

Annexe 3b

La situation annuelle des lieux de pratique au niveau de la Faculté
année académique /

Non. crt .	LA FACULTÉ	TOTAL non. endroits pratiques nécessaires	TOTAL non. places pratiques offertes par l'université		À partir duquel:		
			Non.	% de requis (minimum 30%)	Non. places de stage sécurisées à l'université	Non. lieux de pratique sécurisés en dehors de l'université	
						Non.	% contre TOTAL no. places pratiques fournies par l'université (minimum 50%)
1							
Date d'approbation	informé Vice-doyen à l'activité didactique						
Date d'approbation	Approuvé DOYEN						